



**Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues et  
Civilisations**

**ISSN  
2958-2814**

**Numéro 005, Janvier 2024**

**Université Alassane Ouattara  
UFR Communication Milieu et Société**

*[revue.akiri-uao.org](http://revue.akiri-uao.org)*



**ISSN 2958-2814**

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>

E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)

**Editeur**

UFR Communication, Milieu et Société

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)



**ISSN 2958-2814**

## INDEXATIONS INTERNATIONALES

Pour toutes informations sur l'indexation internationale de la revue *AKIRI*, consultez les bases de données ci-dessous :

**auré HAL**  
accès aux données  
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel**  
“(RE)CUEILLIR  
LES SAVOIRS”

<https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**ORCID**

<https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

## Equipe Editoriale

Coordinateur Général : BRINDOUMI Kouamé Atta Jacob  
 Directeur de publication : MAMADOU Bamba  
 Rédacteur en chef : KONE Kiyali  
 Chargé de diffusion et de marketing : KONE Kpassigué Gilbert  
 Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen

## Comité Scientifique

SEKOU Bamba, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny  
 LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ouseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST,  
 ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly  
 SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro  
 BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I  
 N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BA Idrissa, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 KAMARA Adama, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 M'BRA Kouakou Désiré, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

## Comité de Lecture

BATCHANA Eossohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
 N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'gouabi de Brazzaville  
 CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
 BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
 GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches,  
 DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
 DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 ALABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 DEDE Jean Charles, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara  
 BAMBA Abdoulaye, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
 BAKAYOKO Mamadou, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara  
 SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
 GOMA-THETHET Roval, Maître-Assistant, Université Marien N'gouabi de Brazzaville  
 GBOCHO Roselyne, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 SEKA Jean-Baptiste, Maître-Assistant, Université Lorognon Guédé,  
 SANOGO Tiantio, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action  
 Culturelle  
 ETTIEN N'doua Etienne, Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny  
 DJIGBE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara  
 YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara

## Contacts

Site web: <https://revue.akiri-uao.org/>  
 E-mail : [revueakiri@gmail.com](mailto:revueakiri@gmail.com)  
 Tél. : + 225 0748045267 / 0708399420 / 0707371291

### Indexations internationales :

**Auré HAL :** <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/398946>

**Mir@bel :** <https://reseau-mirabel.info/revue/15150/Akiri>

**ORCID :** <https://orcid.org/0009-0002-6794-1377>

## **PRESENTATION DE LA REVUE AKIRI**

Dans un environnement marqué par la croissance, sans cesse, des productions scientifiques, la diffusion et la promotion des acquis de la recherche deviennent un impératif pour les acteurs du monde scientifique. Perçues comme un patrimoine, un héritage à léguer aux générations futures, les productions scientifiques doivent briser les barrières et les frontières afin d'être facilement accessibles à tous.

Ainsi, s'inscrivant dans la dynamique du temps et de l'espace, la revue « **AKIRI** » se présente comme un outil de promotion et de diffusion des résultats des recherches des enseignants-chercheurs et chercheurs des universités et de centres de recherches de Côte d'Ivoire et d'ailleurs. Ce faisant, elle permettra aux enseignants-chercheurs et chercheurs de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur à travers la diffusion de leurs productions intellectuelles et scientifiques.

**AKIRI** est une revue à parution trimestrielle de l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) : Communication, Milieu et Société (CMS) de l'Université Alassane Ouattara. Elle publie les articles dans le domaine des Sciences humaines et sociales, Lettres, Langues et Civilisations. Sans toutefois être fermée, cette revue privilégie les contributions originales et pertinentes. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

## **PROTOCOLE DE REDACTION DE LA REVUE AKIRI**

La revue *AKIRI* n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

### **Structure générale de l'article :**

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

### **Présentation de l'article :**

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. -2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparait en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («... »), mais sans italique.

**N.B.** : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

### Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :  
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.
- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.  
Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.
- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.  
Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

**NB** : Les articles sont la propriété de la revue.



## SOMMAIRE

### LANGUES, LETTRES, CIVILISATIONS

#### Études arabes et islamiques

1. **Le discours des mosquées d'Al-falah. L'exemple du sermon du vendredi**  
Seydou KHOUMA ..... 1-16

#### Études hispaniques

2. **Linguistique hispanique et langues endogènes dans le supérieur au Gabon. Approche prospective du développement durable**  
Lucie Eliane DISSOUVA..... 17-35

#### Lettres Modernes

3. **L'onomastique de la paix ou la figure de *Sidsore* dans « *Burkîn-bila* » de *Pëgwënde Erik Zinaaba***  
Dieu-Donné ZAGRE & Barthélemy KABORE..... 36-48
4. **De l'emploi des déterminants définis dans la presse congolaise : pour une approche méthodique**  
Système Tam'si MAVOUNGOU & Ferdinand OTSIEMA GUELLELY ..... 49-62
5. **« La Liberté guidant le peuple » de Delacroix ou l'art de la propagande**  
Bara NDIAYE..... 63-76
6. **Les formes du surréalisme français dans la poésie de Tchicaya U Tam'si**  
Serge Simplicite NSANA..... 77-94
7. **Proverbes dida et éducation : racines d'un développement endogène**  
Dago Michel GNESSOTE & Yacouba FANNY..... 95-106

### COMMUNICATION, SCIENCE DU LANGAGE, ARTS ET PATRIMOINE

#### Sciences du langage et de la communication

8. **(re)penser la presse écrite comme industrie culturelle. Enjeux et urgence d'un modèle économique au prisme du numérique.**  
Jacob Y. YARABATIOULA & Manégda Justin ROUAMBA..... 107-120
9. **La marginalisation de l'oralité dans la recherche en Sciences de l'information et de la communication (SIC)**  
Marie Zoé MFOUMOU..... 121-138

#### Sciences de l'art et du patrimoine

10. **Les mécanismes endogènes, une des solutions aux aléas du changement climatique**  
Fabrice ALIMAN..... 139-155
11. **Support de communication et son impact dans l'amélioration de la crise sanitaire à coronavirus en Côte d'Ivoire : cas des affiches de sensibilisation**  
Abdoulaziz SEIDOU & Soumaïla FOFANA ..... 156-173

## SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

### Géographie

- 12. Impact de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt classée des monts mandingues au Mali**  
Diakaridia SIDIBE ..... 174-188
- 13. La précarité dans le quartier périphérique de Ntsangamani (Arrondissement 8, Madibou-Brazzaville)**  
MIFOUNDOU Jean Bruno & OKOUYA Clotaire Claver..... 189-203
- 14. Calendriers culturels à l'épreuve de l'évolution du climat dans la sous-préfecture de Bouaké (centre de la Côte d'Ivoire)**  
Kouakou Hermann Michel KANGA..... 204-218
- 15. Potentialités et menaces sur les zones humides du barrage de Ziga au Burkina Faso**  
Songanaba ROUAMBA..... 219-237

### Histoire

- 16. Les Dozo à l'épreuve du covid-19 en Côte d'Ivoire : entre croyances et résistances (2020-2021)**  
Noël Okobé DATRO..... 238-250
- 17. L'application du programme d'histoire dans les lycées et collèges du Sénégal, 2010-2016**  
Valy FAYE..... 251-267
- 18. La contribution de la coopération canadienne au développement de l'éducation de base au Burkina Faso (1990 à 2021)**  
Salif KIENDREBEOGO, Kapeindba TOUGMA & Jean Tiéwendé BALIMA..... 268-285
- 19. De la conception ministérielle de la royauté à la royauté élective chez les francs du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle**  
EKOU Assoumou Gilbert & ETTIEN Comoé Fulbert..... 286-299
- 20. La crise économique asiatique de 1997 ou le choc systémique des économies émergentes**  
Kouamé Christophe N'GUESSAN & Ben Soualiouo MÉITÉ ..... 300-316

### Philosophie

- 21. La crise sécuritaire au sahel et la crise de l'école : enjeux politiques et perspectives**  
Boubacar OUÉDRAOGO & Moussa DIALLO ..... 317-334
- 22. L'école dans la réussite sociale : entre idéalisation et désillusion**  
Aya Anne-Marie KOUAKOU..... 335-347

### Anthropologie et sociologie

- 23. Les facteurs sociaux du conflit autour de la chefferie villageoise d'Adjéyaokro à Bouaké**  
Landry Yves FALLE ..... 348-360
- 24. Le pacte de sang entre Baye et Dah, deux villages dafing du cercle de Bankass (Mali)**  
Amadou SENOU..... 361-379
- 25. Formes et expressions des dénonciations des violences basées sur le genre (VBG) : commune de Man**  
Drissa DIARRASSOUBA..... 380-396
- 26. Négligence du dessin systématique dans certains cours élémentaire et moyen de la région pédagogique d'Abomey**  
Pierre CHANOU, Agbodjinou Germain ALLADAKAN, Koffi ALLADAKAN, Kwamè AKOGNINO, Irma ZOUNTCHEGBE & Elie MEVOGNON..... 397-410
- 27. Approche psychologique des épreuves physiques pour l'entrée en Départements STAPS/J-L : analyse et mise en pratique.**  
Cheikh SARR & Hameth DIENG..... 411-429

### Psychologie

- 28. Troubles de l'idéalisation des figures parentales et problématique du placement institutionnel des enfants en difficultés familiales à Niamey**  
AMADOU Soumana..... 430-445

### Science de l'éducation

- 29. Université Marien Ngouabi, cinquante ans après : un fleuron devenu obsolète**  
Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA & Roval Caprice GOMA-THEHET BOSSO ..... 446-457
- 30. Étude sur les compétences en gestion scolaire des enseignants du primaire : Quels enjeux pour la formation initiale**  
Amadou Yoro NIANG..... 458-474
- 31. Le supporter gabonais au bord de l'organisation entre le politique et le sportif : Enjeux et tribulations**  
MEGNE M'ELLA Ghislain Désiré Diether..... 475-493
- 32. Evaluation, Communication, Apprentissage dans les universités publiques du Burkina**  
Joseph Dougoudia LOMPO..... 494-501

## **Formes et expressions des dénonciations des violences basées sur le genre (VBG) : commune de Man**

**Drissa DIARRASSOUBA**

*Institut de Développement des Territoires (IDT),  
Université Polytechnique de Man,  
(Côte d'Ivoire,  
[drissa.diarrassouba@univ-man.edu.ci](mailto:drissa.diarrassouba@univ-man.edu.ci)*

### **Résumé**

La marginalisation des droits de la femme dans les sociétés africaines est plus culturelle qu'institutionnelle. Les femmes sont les plus touchées par les violences basées sur le genre dans la commune de Man. La récurrence des violences basées sur le genre (VBG) dans cette localité, en dépit des dispositions légales et légitimes de défense des droits des femmes, inquiète énormément. Cet article se propose de jeter un regard sur les mécanismes de dénonciation des violences faites aux femmes auprès des structures étatiques, ONG et institutions internationales en charge de la question du genre dans la localité. La méthode de l'étude s'appuie sur une recherche documentaire et une enquête de terrain auprès des différents acteurs intervenants sur la question et surtout des victimes. Il s'est agi principalement sur le terrain d'identifier quelques victimes de VBG, qui ensuite, ont guidé l'enquête vers d'autres victimes ou anciens victimes. Il apparaît que les victimes de violences basées sur le genre sont nombreuses. Plusieurs facteurs sociaux sont à la base de cette récurrence. Cependant, la plupart des dénonciations de violences ne visent pas une procédure judiciaire mais plutôt à titre informatif. Toute chose qui réduit l'action des structures de défense des victimes.

**Mots clés** : Dénonciation ; Expression ; Forme ; Violence basée sur le genre.

## **Forms and expressions of denunciation of gender-based violence (GBV) in the community of Man**

### **Abstract**

The marginalization of women's rights in African societies is more cultural than institutional. Women are the most affected by gender-based violence in the commune of Man. The recurrence of gender-based violence (GBV) in this locality, despite legal and legitimate provisions for the defense of women's rights, is extremely worrying. This article aims to take a look at the mechanisms for reporting violence against women to state structures, NGOs and international institutions responsible for gender issues in the locality. The study method is base on a field survey of the various stakeholders involved in the issue and especially the victims and documentary research. In the field, it mainly involved identifying a few victims of GBV, who then guided the investigation towards other victims or former victims. It appears that there are many victims of gender-based violence. Several social factors are at the root of this recurrence. However, most reports of violence are not aimed at legal proceeding but rather for information purposes. Anything that reduces the action of victim defense structures.

**Key words**: Denunciation; Expression ; Gender-based violence ; Shape

## Introduction

La déclaration des Nations Unies (1993), définit la violence faite aux femmes comme :

tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privé (N. Hamza, 2006 : 20).

Selon cette même déclaration, la violence faite aux femmes traduit : « des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes ».

Il est donc légitime de dire que la violence faite aux femmes est un fait social inscrit dans la psychologie des hommes de toutes les sociétés humaines.

La violence faite aux femmes est une violation grave de la déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule à son article 1<sup>er</sup> que :

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit », et elle considère aussi que, « la dignité est inhérente à tous les membres de la famille humaine qui ont des droits égaux et inaliénables et que c'est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde (N.A. Ndiaye, 2021 : 38).

En Côte d'Ivoire des actions ont été menées par le gouvernement pour la protection des femmes et des enfants contre les violences à l'égard des femmes et des filles. Ainsi, le gouvernement a renforcé le cadre institutionnel de protection des femmes et des enfants, par l'installation de 65 plateformes multisectorielles de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les complexes socioéducatifs, la création de 1138 espaces sûrs pour les jeunes filles, la mise à disposition d'un numéro vert le 1308, la création de 42 bureaux d'accueil genre dans les commissariats et postes de police et la réouverture du centre de Prévention d'Appui et d'Assistance aux Victimes de Violences Sexuelles (PAVVIOS)<sup>1</sup>, etc (Presse [En ligne], Intelligent d'Abidjan, 4 déc.2020).

Il faut également noter la signature de la circulaire interministérielle N° 016/MJ/MEMIS/MPRD du 04 Août 2016 relative à la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre.

---

<sup>1</sup>- Intelligent d'Abidjan (2020), « Lutte contre les violences faites aux femmes »: la ministre Ramata Ly-Bakayoko a salué, le 3 décembre 2020 en Abidjan, au cours de la cérémonie officielle des 16 jours d'activisme contre les violences à l'égard des femmes et des filles, les actions du gouvernement », [En ligne], sur : <https://www.lintelligentdabidjan.info/news/16-jours-dactivisme-contre-les-violences-faites-aux-femmes-bakayoko-ly-ramata-zero-violence-domestique-en-cote-divoire-cest-possible/>

Juridiquement, c'est seulement en 2021 que l'État ivoirien à travers ses deux chambres des représentants, l'Assemblée nationale et le Sénat, que la « Loi n° 2021-894 du 21 Décembre 2021 » relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques fut adoptée. Elle définit toutes les formes de violences au sein de la famille ou du foyer qu'elles soient domestiques, sexuelles ou autres. Aussi, définit-elle les dispositions juridiques à prendre en cas de violences.

En plus des bureaux d'accueil genre dans les commissariats et postes de police la commune de Man bénéficie de 2 complexes socioéducatifs (celui de Grand Gbapleu et Dioulabougou) et d'une cellule d'écoute des femmes en difficultés appelée « Espace ami des femmes »

La problématique des violences basées sur le genre dans le contexte culturel africain en générale et dans la culture « *manoise*<sup>2</sup> » en particulier est elle-même problématique.

Dans cet océan de violences basées sur le genre, nous nous intéressons aux violences faites aux femmes et aux filles.

Cette étude se penche sur les éléments factuels de la récurrence des VBG et leurs modes de dénonciation. La question a été de savoir, comment les différents types de violences faites aux femmes ou aux filles s'expriment-elles et quel est l'état des mécanismes de dénonciation développés par les victimes dans la commune de Man située à l'Ouest de la Côte d'Ivoire ?

### **1. La méthode de collecte de données**

Cette étude, pour atteindre ses objectifs s'est appuyée sur deux techniques de collecte de données : la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

Toute réflexion scientifique, petite soit-elle, s'appuie nécessairement sur des faits tangibles. C'est dans cette optique que, pour mener à bien cette étude, nous avons fait une revue documentaire sélective sur les violences basées sur le genre en générale et en particulier les violences faites aux femmes et/ou aux filles. L'exploitation de ces documents a permis de considérer les aspects suivants : les formes des violences genrées, les pesanteurs socioculturelles qui militent en faveur des violences faites aux femmes/filles, les dispositions légales de lutte contre les violences basées sur le genre. Aussi, cette étape nous a permis de comprendre combien la question de la violence basée sur le genre est au cœur des débats scientifiques et surtout au niveau des programmes de développement durable des Etats.

---

<sup>2</sup> - « *manoise* » est l'appellation des habitants de la ville de Man

Avoir les données du terrain sur les violences basées sur le genre, en Côte d'Ivoire, n'est pas chose facile. Du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant aux victimes en passant par les structures légales et légitimes de la société civile, les informations sont presque inaccessibles. Face à une telle situation donc, des techniques de collecte d'informations adaptées ont été élaborées. De bouche à oreilles et par l'entremise des personnes de notre réseau, nous avons identifié 51 individus victimes et ex-victimes de VBG qui ont bien voulu répondre à nos questions. Elles ont été interrogées seules en aparté, en l'absence de leurs époux ou de personnes pouvant influencer leurs réponses. Des entretiens ont lieu avec des agents des structures en charge des questions du genre dans la commune. Aussi, quelques focus groupe ont été fait avec des hommes. Au regard de la technique de collecte des informations (la technique de boule de neige<sup>3</sup>), l'échantillon a été constitué à partir de la technique probabiliste. En effet, le choix des éléments constituant l'échantillon n'est pas connu d'avance. C'est un choix aléatoire ou un choix au hasard (J-L. Loubet, 2000 : 97).

## **2. Définition de violences basées sur le genre**

Les violences basées sur le genre désignent tout acte nuisible perpétré sur une personne contre sa volonté, et qui est basé sur les différences entre hommes et femmes dues aux attributs sociaux. Elles incluent donc, les actes qui infligent un préjudice et/ou une souffrance physique, mentale ou sexuelle, la menace de tels actes, la coercition et autres privations de liberté (MFFE, 2016). Il en ressort six principaux types de VBG.

## **3. La typologie des violences basées sur le genre dans le contexte ivoirien**

Les différents types de violences faites aux femmes et aux filles qui retiennent notre attention sont celles identifiées par le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ivoirien. Ainsi, nous distinguons deux types de violences à savoir la violence physique et la violence morale.

### **3.1. La violence physique**

Nous considérons comme violence physique dans cette étude, toute violente qui porte une atteinte observable sur le physique de l'individu comme :

- ♦ **l'agression physique** : c'est une agression physique ou tentative d'agression du partenaire. Elle n'est pas de nature sexuelle. Exemples : les coups (pied ou poing), les gifles, la strangulation, les coupures, les bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes

---

<sup>3</sup> - L'échantillonnage en boule de neige (Goodman 1961) est une forme de plan d'échantillonnage par dépistage de liens où l'on demande aux individus faisant partie de l'échantillon initial d'identifier des connaissances auxquelles on demande d'identifier, à leur tour, des connaissances, et ainsi de suite pour un nombre.

(quelles qu'elles soient), les attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures. Elle constitue la violence la plus visible dans nos sociétés rurales qu'urbaines. Elle survient quand un partenaire intime ou un membre familial ou ex-partenaire ou un conjoint utilise un modèle de comportements abusifs comme une violence physique, une coercition, une menace, une intimidation et un abus des règles pour maintenir l'autre partenaire sous son pouvoir et son contrôle. Elle survient aussi dans le cadre des relations familiales entre adultes et enfants. Les violences sexuelles peuvent aussi être commises dans un contexte de violence domestique (M.D. Dembélé, et *al*, 2018 :4).

- ♦ **le viol** : est considéré comme viol, tout acte de pénétration vaginale, anale, buccale ou de quelque nature qu'il soit à but sexuel imposé à autrui sans son consentement en usant d'une partie du corps humain ou d'un objet, par violence, menace, contrainte ou surprise. A cela s'ajoute tout acte de pénétration commis sur un mineur de 18 ans ou moins, avec ou sans son consentement.
- ♦ **le mariage forcé** : c'est le mariage arrangé contre le gré d'une ou deux personne(s). Le principal but est d'unir deux personnes sans leur consentement. En effet, le mariage d'enfants désigne tout type de mariage où l'un des conjoints ou les deux sont âgés de moins de 18 ans. Il est contraire à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui énonce : « Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux ». Les filles sont plus susceptibles d'être mariées alors qu'elles ne sont encore que des enfants et, par conséquent, d'être forcées d'abandonner l'école en s'exposant à d'autres formes de violence.
- ♦ **l'agression sexuelle** : toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration est une agression sexuelle. Comme exemples, on peut noter : les tentatives de viol ou viol conjugal, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses, les mutilations génitales et féminines/excisions, etc.

### 3.2. La violence morale

C'est la forme de violence qui détruit l'individu au niveau psychique mais également qui occasionne des inégalités socio-économiques. Ce sont :

- ♦ **les violences psychologiques / émotionnelles** : elles consistent l'infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles à une personne comme : la menace de violence physique ou sexuelle, l'intimidation, l'humiliation, l'isolement



forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques acerbes, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçant, destruction de biens précieux, etc.

Aussi, selon Maïmouna et *al*, elles sont sous une forme verbale ou non-verbale (D.M. Dembélé, et *al*, 2018 : 3). On parle de violence psychologique lorsqu'une personne adopte une série d'attitudes et de propos visant à dénigrer et à nier la façon d'être d'une autre personne. Ces paroles ou ces gestes ont pour but de déstabiliser, de blesser l'autre, ou de la forcer à acquiescer un comportement qu'elle ne souhaite pas.

En revanche, dans la violence psychologique, il ne s'agit pas d'un dérapage occasionnel mais d'une façon, d'être en relation qui se répète de manière continue. C'est nier l'autre et le considérer comme un objet.

- ♦ **le déni de ressources, d'opportunité ou de service** : c'est le refus de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistances, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. Exemple : lorsque :
  - on empêche une veuve de recevoir un héritage,
  - les revenus d'une personne sont confisqués de force par son compagnon intime ou un membre de sa famille,
  - une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception,
  - on empêche une fille d'aller à l'école,
  - etc.

Il se manifeste de plusieurs façons à savoir retirer à la femme son autonomie, faire en sorte qu'elle n'ait pas de marge de manœuvre. Généralement, il s'agit de rendre la femme victime de violence la plus dépendante possible économiquement de son époux. Les violences économiques peuvent également être des violences institutionnelles.

#### **4. La représentation sociale des violences basées sur le genre à Man**

La lutte contre les VBG dans la commune de Man s'inscrit dans une approche culturelle. En effet, les institutions légales (police, gendarmerie) renvoient toujours les premières plaignantes devant les autorités coutumières en vue de trouver une solution à l'amiable.

Considérés comme les principaux auteurs des actes de violences faites aux femmes de différents âges, les hommes pensent que les femmes ont été créées pour les servir ;

« Je travaille dur pour acheter une voiture. Je pense qu'elle doit me servir, si non pourquoi la garder ? Qui paie la dote ? C'est nous ! » Propos recueillis lors d'un focus groupe avec des hommes.

Cette chosification de la femme, malheureusement, est beaucoup fréquente dans les discours des hommes. Ce discours tire sa légitimité dans les considérations culturelles comme on peut l'entendre « chez,.....nous..... », « La femme égale à l'homme, c'est quoi ça ? », « Le pantalon ne peut jamais être égal de la jupe », « tant que la femme urinera assise alors elle restera toujours inférieure à l'homme ».

Le poids de la culture traditionnelle est une réalité qu'il faut prendre en compte dans l'éradication des VBG en général en Côte d'Ivoire et en particulier dans la commune de Man. En effet, dans nos sociétés traditionnelles, il est bien difficile que les éducateurs sociaux intègrent la notion d'égalité entre l'homme et la femme dans les processus de socialisation des futurs citoyens ;

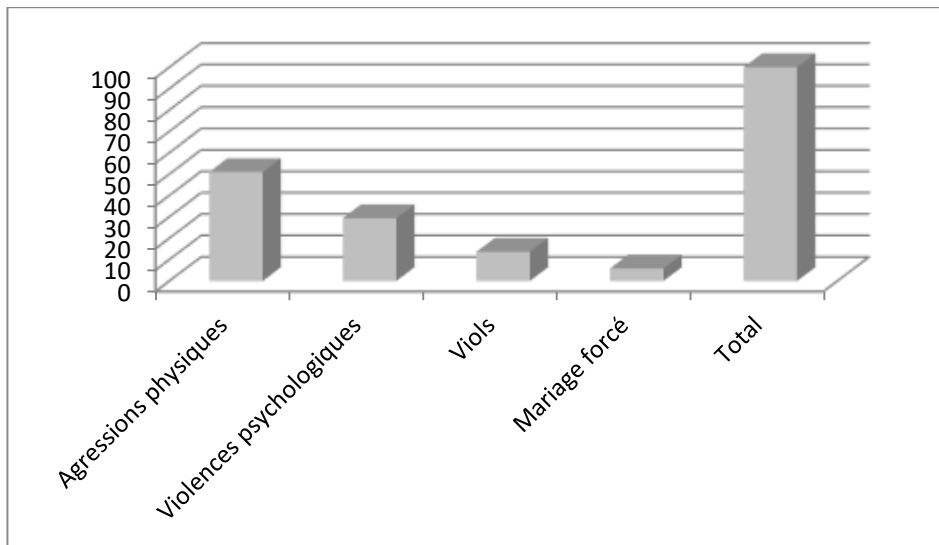
« Depuis que nous sommes nés ça toujours été comme ça. Et je ne vois pas pourquoi on doit la changer maintenant » déclare un Chef de quartier.

##### **5. Les formes et expressions des violences basées sur le genre à Man**

Les six types de VBG cités ci-dessus constituent en parti les différentes formes que l'on rencontre dans la commune de Man mais, qui s'expriment de manière différente. Selon les données du terrain, la manifestation des violences basées sur le genre les plus fréquentes sont :

- Les agressions physiques
- Les violences psychologiques ou émotionnelles
- Le viol
- Le mariage forcé

**Graphique 1 : Fréquences d'expression des VBG**



*Source : Données de l'étude*

Au regard de ce graphique, on note avec beaucoup de regret que les agressions physiques faites aux femmes et aux filles représentent plus de la moitié des violences, 26 sur 51 soit 51%. En effet, les agressions physiques concernent deux catégories de femmes à savoir les épouses et les copines<sup>4</sup>. Les épouses sont battues (20 cas enregistrés) par leur époux à cause des écarts de comportements alors que les copines sont généralement battues (3 étudiantes et 3 élèves) pour cause d'infidélité.

Concernant les violences psychologiques et émotionnelles, elles représentent 29% des violences commises soit 15 sur 51 des victimes. Il ressort que cette violence est le quotidien de ces femmes victimes. C'est aussi le genre de violence qui ne fait même pas l'objet de dénonciation par les victimes alors que ces conséquences sont terribles sur l'équilibre de la famille. Une mère insultée quotidiennement devant ses enfants, ses coépouses et tout le quartier perd sa dignité et la confiance en soi.

Les cas de viols représentent 14% des 51 victimes interviewées. Ce qui veut dire 7 femmes de notre échantillon ont subi des cas de viols. Selon leur narratif ces viols ont lieu dans leur grande majorité lors des manifestations nocturnes (Festival, mariage, fête de fin d'année, etc.), à l'exception d'une qui s'est fait violer par son beau-frère. Aucune de ces filles ou femmes violées n'a porté plainte. Ici le viol conjugal n'a pas été mentionné par les victimes.

<sup>4</sup>- Les copines désignent les jeunes filles qui ont des partenaires sexuels sans engagement ni témoins. Chacun vit chez ses parents respectifs et ils ne se rencontrent que la nuit.

L'absence de consentement est un élément fondamental de cette forme de VBG. En raison de l'usage de la force physique, Il ne peut y avoir de consentement. Le fait de ne pas crier au secours ne signifie nullement que la victime est consentante vu qu'il existe un déséquilibre entre les forces physiques. Aussi, de peur de passer au trépas, les victimes des viols observent le silence.

Le mariage forcé est en régression dans les villes ivoiriennes notamment à Man. Les trois cas mentionnés dans cette étude sont le fait de quelques chefs de famille qui ont fait marier de force leur fille hors de la ville de Man.

Au terme de cette analyse, nous notons que la plupart des victimes de VBG sont analphabètes. Il n'y a que 6% des victimes qui sont scolarisées.

## **6. Quels faits de résilience dans la pratique des violences basées sur le genre**

Man est l'une des plus grandes villes de Côte d'Ivoire et la plus grande ville de l'Ouest de la Côte d'Ivoire avec 241 969 habitants. Ce qui en fait la onzième ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire (RGPH, 2021). Appelée ville aux 18 montagnes, Man compte parmi les destinations touristiques ivoiriennes les plus attrayantes. La beauté de son relief montagneux, de sa végétation, la richesse et la diversité de son patrimoine culturel et artisanal tel que l'art Yacouba, les danses folkloriques, le festival des masques font d'elle le porte-drapeau du tourisme ivoirien. A cela s'ajoute d'autres merveilles telles que les cascades naturelles, le pont de lianes, la forêt sacrée des singes, etc.

Ce riche patrimoine culturel cache parfois dans ses manifestations des pratiques de violences basées sur le genre. En effet, lors des manifestations culturelles à caractère coutumier (festival de masques, danses folkloriques, etc.) des vagues d'excisions sont organisées en marge de celles-ci. En fait, c'est une technique de diversion des regards. Pendant que la masse s'occupe aux festivités, les jeunes filles sont soustraites nuitamment pour les convoier sur le site de l'excision en attendant le levé du jour.

Les autorités sont entrain de remettre en cause tous nos éléments culturels. Ils veulent effacer notre identité culturelle. Faire de nous des personnes sans racine sans orientation. Nous avons fait ces pratiques depuis des siècles, le ciel n'est pas tombé sur nous. Ce que nous ne comprenons pas, ce sont nos enfants même qui nous combattent. Mais, nous avons le soutien des ancêtres qui nous guident toujours sur le bon chemin

déclare une vieille femme ex-exciseuse.

Comme indiqué ci-dessus, les mariages forcés sont désormais délocalisés hors de la commune principalement dans les villages satellites. « De peur du regard des gens, on est obligé de se

cachez avec ses propres enfants. Aujourd'hui, nos enfants ne nous appartiennent plus. Jamais on ne peut les marier comme on le veut et quand on le souhaite. Ce n'est pas normal » entretien avec un chef de ménage.

Ces déclarations mettent en évidence que les auteurs coutumiers des VBG ne mesurent vraiment pas les dangers que ces pratiques peuvent provoquer sur la santé physique, mentale et émotionnelle de leurs victimes. Et de tous les types de VBG, l'excision reste l'élément autour duquel la résilience est planifiée. Car selon la coutume, l'excision confère à la jeune fille son statut de fille mature c'est-à-dire fille qui vient de passer haut les mains à "l'épreuve de la douleur". C'est aussi une transition vers la génération suivante. Les filles non excisées sont considérées comme des sous-filles.

### **7. Les risques de la lutte contre les violences basées sur le genre à Man**

Selon ONU-FEMMES, la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des atteintes aux droits de la personne les plus fréquentes dans le monde, se produisant et se répétant au quotidien dans tous les pays. Elle entraîne pour celles qui en sont victimes de graves conséquences physiques, économiques et psychologiques, à court et à long terme, entravant leur participation pleine et égalitaire à la vie en société. L'ampleur de son impact, tant sur les survivantes que sur leurs familles et même sur l'ensemble de la société, est incommensurable. C'est dans le but donc de mettre à l'abri les femmes/filles des conséquences néfastes des VBG que l'Etat ivoirien a créé un ministère chargé des questions du bien-être familial et/ou social. Pour mener à bien cette mission il existe des Directions Régionales proches des populations à travers tout le pays (ONU-FEMMES, 2016 : 7).

Dans la région du Tonkpi, les agents du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) font face à de nombreuses menaces de la part des défenseurs des pratiques culturelles (excision). En effet, dans la lutte quotidienne contre les VBG, ils sont pour la plupart du temps victimes d'intimidation :

Un jour, nous avons été informés que l'excision de plusieurs jeunes filles est en train d'être organisée à Biankouma. Après vérification, nous avons formé une équipe d'intervention avec les forces de l'ordre pour sauver ces victimes. Malheureusement, notre équipe a été empêchée d'accéder à la ville par des jeunes armés de fusils, gourdins, machettes, cailloux, etc. ils disent que nous n'avons pas le droit d'empêcher leur pratique coutumière. Ces cas d'opposition sont récurrents dans cette région (entretien avec un agent du MFFE).

Si avec la présence des forces de l'ordre partiellement armées, le convoi n'a pu atteindre le site de l'excision, quel aurait été le sort de ces agents sans la présence des forces de l'ordre ? Aussi,

une autre forme de menace est constatée, il s'agit des menaces au plan mystique. En effet, lors d'une campagne de sensibilisation contre les VBG dans cette localité et ses environs, un supposé gardien de la tradition a laissé entendre ceci : « Si c'est à l'excision que vous vous attaquez, alors nous allons nous préparer à vous "lapider"<sup>5</sup>. La lutte appartient à ceux qui ont leurs pieds sur la terre » fin de citation.

Ces bouts de phrases pleines de sens dans la conception traditionnelle africaine constituent un avertissement voire une menace réelle de la part des membres de la société secrète proférée aux agents de lutte contre les VBG. Ces phrases peuvent être considérées comme anodines ailleurs dans d'autres sociétés mais, pas en Afrique. Pour dire combien de fois le risque de lutter contre l'excision est élevé dans cette localité.

On retient aussi que les autres formes de VBG sont absentes dans les discours des dignitaires coutumiers. Cela ne signifie pas qu'elles n'existent pas, seulement que ce sont des faits délibérément placés sous silence. L'excision revêt un caractère purement symbolique dans la culture Dan<sup>6</sup>.

#### **8. Les plaidoyers socioculturels des violences basées sur le genre dans la localité d'étude**

Le thème « violence basée sur le genre », selon la conscience populaire, est considéré comme une importation de la culture occidentale donc étrangère à la culture locale. Il ressort de la plupart des entretiens réalisés notamment, avec les guides religieux, que la lutte contre les VBG cache des subtilités que seules les personnes averties peuvent les savoir :

Les occidentaux ont déjà détruit leur société, maintenant leur objectif c'est de détruire la nôtre. Il n'y a pas de violence faite aux femmes chez nous. Les femmes souffrent seulement de quelques écarts de comportement de certains individus. Et ça, c'est une réalité propre à toutes les sociétés du monde. Nous ne sommes pas encore au Paradis. La société occidentale aujourd'hui est caractérisée par l'immoralité. Ils ont accepté des choses que même les animaux refusent : un taureau ne monte jamais un taureau mais, une vache. Un chien ne monte jamais un chien mais, une chienne. Mais qu'est-ce qui se passe chez eux ? Et aujourd'hui ils ont réussi à introduire ces pratiques malsaines chez nous. Entre ça et l'excision, tu préfères quoi ? Jusqu'à présent, l'Afrique à la meilleure culture au monde. Sur le plan culturel et moral, l'occident n'est pas un modèle à suivre. Il faut que nos gouvernants restent lucides et courageux. On n'accepte pas tout pour de l'argent » (propos d'un guide religieux).

---

<sup>5</sup>- Ici "lapider" est une phraséologie : il s'agit de lancer un sort maléfique. Les dépositaires de la tradition sont réputés pour cette pratique. Ils sont craints de tous.

<sup>6</sup>- C'est le nom des peuples autochtones de Man aussi appelés Yacouba

Comme indiqué plus haut, dans la culture Yacouba, l'excision occupe une place de choix. L'organisation de cette pratique mobilise l'ensemble de la communauté à travers des activités socioculturelles intergénérationnelles. Les gardiens de la tradition ont réussi à inculquer aux victimes de l'excision l'idée d'élévation sociale et coutumière d'une excisée. Ce qui conditionne les jeunes filles à une prédisposition mentale et psychologique à accepter cette pratique.

« C'est notre identité culturelle. Sans l'excision, la femme Yacouba qu'elle soit en ville ou au village n'est pas encore accomplie. Malgré les interdictions, nous on la pratique parce que depuis nos aïeux jusqu'à aujourd'hui on n'a jamais eu de problèmes. Donc nous, on ne voit pas son côté qui n'est pas bon là. Même nos filles qui grandissent dans Abidjan, San Pedro, Bouaké et ailleurs, quand elles se marient, viennent au village pour faire ça. Si tu vois femme Yacouba qui n'a pas fait ça, c'est que, elle n'est vrai vraie (déclare une matrone).

Ces déclarations mettent en évidence une compréhension divergente du concept de VBG. Là où le grand moralisateur crie à la violence, les moralisés considèrent qu'il n'y a rien à s'alarmer. La plupart des plaidoyers sociaux appréhendent la question des VBG comme un mécanisme savamment orchestré pour s'opposer à la culture traditionnelle. Dans la localité d'étude, plus précisément, l'accent est mis sur l'excision et le mariage forcé, qui sont considérés comme des faits culturels. Les autres formes de VBG qui sont aussi dangereuses que l'excision et le mariage forcé ne sont pas mentionnées par ces plaidoyers.

### **9. Comment prévenir les violences basées sur le genre dans la commune de man ?**

La prévention des VBG dans cette partie de la Côte d'Ivoire nécessite la prise en compte de plusieurs niveaux d'interventions (individuel, familial et communautaire). Elle implique une compréhension du degré d'intériorisation des normes sociales locales. Cette démarche anthropo-communicationnelle d'immersion dans la communauté locale va permettre de cerner davantage l'état des normes, l'encrage sociale et construire avec les communautés les techniques, les messages et les éléments de langages pour déconstruire ou relativiser l'impact de ses normes sur la persistance des violences basées sur le genre. Cette démarche va recourir aux approches de la communication de changement social et de comportement.

#### **Niveau individuel**

##### **Que représentent ses pratiques pour les individus ?**

L'encrage de la culture traditionnelle est une réalité sociale observée chez les individus. Pour réussir donc la prévention, il faut procéder à une déconstruction sociale et mentale de chaque individu en mettant en évidence les conséquences négatives des VBG sur ses enfants/épouses.

Il est vrai que la sensibilisation individuelle demande beaucoup plus de temps et d'énergie mais, elle reste la plus efficace et efficiente des actions de terrain. L'individu isolé est protégé contre l'effet du groupe donc plus réceptif. Mieux, cette sensibilisation individuelle doit cibler les chefs de ménages, les responsables communautaires, les guides religieux, les présidents de jeunes et des associations, etc.

### **Niveau familial**

Chaque individu étant un élément important de la cellule familiale, il s'agira ici de réunir les membres de la famille sous la supervision du Chef préalablement sensibilisé pour aborder la problématique des VBG. Cette communication doit être interactive sans exclusion. Le but recherché est, dans un premier temps, de lever le voile sur les VBG dans un cadre restreint. Deuxièmement, donner les mécanismes pour lutter efficacement contre les violences basées sur le genre tels que :

- Favoriser le dialogue et la résolution pacifique des conflits ;
- Stopper et dénoncer la violence dès sa première manifestation ;
- Permettre plus d'égalité au sein de la famille entre les filles et garçons aussi, inciter un partage des travaux domestiques entre tous les membres de la famille ;
- Prêter une oreille attentive aux cas de dénonciations de violences internes comme externes ;
- Développer un esprit d'amour familial à travers l'écoute et la considération individuelle de chaque membre ;
- Etc.

### **Niveau communautaire**

Le résultat positif de la sensibilisation individuelle et familiale permettra une acceptation rapide et efficace au niveau communautaire. En effet, la communauté n'est rien d'autre qu'un agrégat d'individus et de familles qui s'acceptent autour d'un idéal commun. Cette intervention communautaire doit s'inscrire dans une approche holiste. Elle consistera à :

- Sensibiliser et éduquer la communauté sur les devoirs et les droits des femmes et des filles ;
- Favoriser la mise en place d'une cellule de veille et d'alerte basée sur la dénonciation et la prise en charge efficace des victimes de VBG ;
- Soutenir les engagements et initiatives communautaires de lutte contre les VBG ;
- Améliorer le dialogue communautaire à travers des rencontres périodiques, des discussions et des échanges sur les violences pour les identifier, dénoncer et prévenir ;



- Etc.

En sommes, pour réussir les actions de prévention dans la localité de cette étude, il faut nécessairement que tous les niveaux d'intervention, qu'il soit individuel, familial ou communautaire, reçoivent des intéressements économiques ou matériels pour leur collaboration.

### **10. Les perspectives de l'étude**

Cet article constitue notre premier écrit sur les VBG dans la commune de Man qui pose les bases des futures recherches sur la problématique du genre. Les premiers résultats nous montrent que les autres types de VBG bien que présentes ne sont pas mentionnés par les enquêtés. Il s'agira pour nous à l'avenir de :

- ♦ Etudier les autres formes de violences basées sur le genre (déni de ressources, viol conjugal, etc.) ;
- ♦ Identifier les différents auteurs des VBG ;
- ♦ Faire l'état des lieux des victimes des VBG ;
- ♦ Proposer un programme de lutte contre les VBG aux institutions nationales et internationales spécialisées ;
- ♦ Etc.

### **11. Discussion**

Bien que les violences basées sur le genre soient une réalité dans la commune de Man, elles sont aussi selon la littérature présentes ailleurs en Afrique voire partout dans le monde. La lutte contre les VBG est au cœur des stratégies de développement des Etats du monde (ODD, 2020). Plusieurs auteurs ont dénoncé et proposé des solutions préventives contre ce fléau qui gangrène nos sociétés.

Sylvia Apata (2020), à travers une enquête menée dans six communes d'Abidjan révèle que l'excision est encore répandue, et pas seulement dans les zones reculées du pays. Son enquête recense 828 cas à Abidjan. Selon elle, l'absence de poursuites judiciaires ou la condamnation à des peines légères ne dissuadent pas les auteurs de crimes, et ne permettent pas d'éradiquer le phénomène. Par conséquent, la juriste Sylvia alerte les pouvoirs publics et recommande la formation des forces de l'ordre pour améliorer la prise en charge des victimes dans les commissariats mais, aussi des campagnes de sensibilisation de masse pour une prise de conscience nationale.

Ndiaye Ndèye Amy (2021, p.10), soutient que les violences basées sur le genre (VBG) ont été reconnues comme un phénomène traduisant des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, aboutissant à la domination et à une discrimination exercée souvent, par les premiers sur les secondes. Ces violences freinent particulièrement la promotion des femmes et portent atteintes à leurs libertés fondamentales. Elles empêchent partiellement ou totalement, les femmes et filles, qui en sont victimes et qui ne sont pas suffisamment protégées, de jouir de leurs droits. Les VBG font partie des principaux mécanismes sociaux de subordination d'une catégorie de personnes envers une autre. A la lumière de l'auteur, on comprend aisément que c'est la gent masculine qui est à la base des VBG au nom d'un pouvoir phallocratique.

Pour Hamza Nabila (2006 p. 21), la violence à l'égard des femmes est avant tout un problème structurel et ne peut pas être attribuée aux seuls facteurs liés aux comportements individuels et aux histoires personnelles, comme l'alcoolisme ou un passé exposé à la violence. Par violence de genre, soutient-il, nous entendons donc la violence fondée sur la discrimination sexuelle, celle qui est exercée à l'égard des femmes et qui est engendrée par le fait même d'être une femme.

Les violences commises à l'encontre des femmes traduisent en actes, l'autorisation sous-jacente de notre société, à dominer, asservir, contrôler la vie et le corps des femmes, quel que soit leur âge. C'est la subordination des femmes au pouvoir masculin, autrement dit les relations inégales de genre, qui sont à l'origine de la variété de sévices que subissent les femmes.

Ces écrits mettent en lumière combien de fois les VBG détruisent la vie des victimes.

### **Conclusion**

On retiendra que les violences faites aux femmes ou aux filles sont totalement avilissantes. En effet, les violences basées sur le genre (VBG) portent atteinte à la sécurité des victimes, à leur autonomie, à leur santé physique, émotionnelle et mentale, et surtout à leur dignité. C'est pour cela d'ailleurs que, pour lutter efficacement contre les VBG, le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en a identifié six types.

Vu le caractère hautement culturel de la question des VBG, sa prévention dans la localité d'étude nécessite la prise en compte de plusieurs niveaux d'interventions (individuel, familial et communautaire). Aussi, faut-il protéger les acteurs de lutte contre les VBG dans cette localité.

L'efficacité de la lutte tant sur le plan national que local dépend de la prise en compte d'un certain nombre de recommandations telles que :

- Renforcer les institutions étatiques de promotion du leadership féminin ;
- Briser le silence sur les violences sexuelles en facilitant leur dénonciation ;
- Impliquer les parlementaires dans la lutte contre les VBG ;
- Former des relais communautaires et autres personnes sur le terrain en VBG ;
- Renforcer les capacités des victimes sur les questions relatives à leurs droits avec un accompagnement juridique ;
- Créer des comités locaux de lutte contre les VBG dans les différents quartiers en responsabilisant les leaders femmes et hommes ;
- Indiquer aux forces de l'ordre (police et gendarmerie) de recevoir les plaintes des victimes de VBG sans exiger le certificat médical ;
- Créer un système de référencement immédiat des victimes dans toutes les localités du pays ;
- Renforcer les capacités des personnels de santé sur la prise en charge des victimes ;
- Etc.

### Références bibliographiques

APATA Sylvia, 2020, *Rapport accablant sur les violences faites aux femmes*, revue de presse en ligne, consulté en Avril 2023, sur : <https://www.la-croix.com/Monde/En-Cote-d'Ivoire-rapport-accablant-violences-faites-femmes-2021-06-15-1201161245>

DEMBÉLÉ Maïmouna Dioncounda, HERRERA Alvaro Diego, LAGACÉ Helène, 2018, « Outillons-nous contre les violences basées sur le genre », *Livret de formation*, document en ligne consulté le 21 juin 2023 sur : <https://www.ceci.ca/data/livret-n03-outillons-contre-les-vbg-1.pdf>

HAMZA Nabila, 2006, « Les violences basées sur le genre ». *Manuel de formation à l'attention des écoutantes du réseau Anaruz*, Consulté avril 2023 sur : <https://www.endvawnow.org/uploads/browser/files/ANARUZ%20Training%20Manual.pdf>

INTELLIGENT d'Abidjan, 2020, *Lutte contre les violences faites aux femmes : la ministre Ramata Ly-Bakayoko a salué, le 3 décembre 2020 en Abidjan, au cours de la cérémonie officielle des 16 jours d'activisme contre les violences à l'égard des femmes et des filles, les actions du gouvernement* », [En ligne], consulté mai 2023 sur :

<https://www.lintelligentdabidjan.info/news/16-jours-dactivisme-contre-les-violences-faites-aux-femmes-bakayoko-ly-ramata-zero-violence-domestique-en-cote-divoire-cest-possible/>

Loi n° 2021-894 du 21 Décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques, consulté en ligne le 04 avril 2023 sur : <https://famille.gouv.ci/Tmffe/Loi-No-2021-894-portant-sur-les-violences-domestiques.pdf>

LOUBET Jean-Louis Del Bayle, 2000, « Initiation aux méthodes des sciences sociales », consulté juin 2023 sur : <http://classiques.uqac.ca/>

Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant, 2016, « Typologie des violences basées sur le genre », Circulaire interministérielle n°016/MJ/MEMIS/MPRD du 04 Août 2016 Relative à la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre.

NDIAYE Ndèye Amy, 2021, « Violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest : cas du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso et du Niger », Consulté le 26 avril 2023 sur : <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/GBV%20E>

ONU-FEMMES, 2016, « types de violences à l'égard des femmes et des filles », foire aux questions, consulté le 26 juin 2023 sur : <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>